

PROCES VERBAL du Conseil municipal du 06/07/2022

Présents :

CHALET Olivier, REALINI François, PREVOT Isabelle, HEESTERMANS Jacques, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, DEVAUX Étienne, FARCY Jean-Luc, ORLANDO Dominique, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, DUCRET Frédérique, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, SABAS Marvin, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

M. DUVAL à M. REALINI
Mme PECULIER à M. CHAPLET
Mme FAYAT à BERTRAND
Mme COGET à M. DEVAUX
M. CHEVALIER à M. BELHOMME
Mme LE GALLOUDEC à M. HEESTERMANS
Mme GRYMONTPREZ à Mme NALINE
Mme GOUBERT à M. FARCY
Mme ZAURIN à Mme PREVOT

Excusée :

Mme PAGES

M. HEESTERMANS est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. Olivier CHAPLET, maire de la commune de Cesson.

M. LE MAIRE : Je vous propose de démarrer cette séance du Conseil municipal, par un hommage que nous souhaitons rendre à M. Albert Bendelé, qui a été maire de Cesson de 1971 à 1991 et qui est décédé samedi. Albert Bendelé est un maire qui a marqué la commune. On a tendance à dire « un vrai Cessonais » puisqu'il est de souche cessonnaise, il était né à Cesson. Il a exercé le métier de pépiniériste et il avait, avec sa profession, un attachement profond au milieu naturel et à la proximité de la terre et c'est vrai ce qui a, non pas marqué son mandat, mais il y était vraiment attaché et c'est ce qui a marqué sa vie.

Il est devenu maire un petit peu par hasard, puisqu'il a été – il le racontait lui-même dans un Cesson Infos – au moment de passer la main, le dernier d'une liste qui s'était constituée et quelques soucis au moment de l'élection du maire et ses colistiers lui ont dit : « Toi, tu fais l'unanimité, puisque tu connais les anciens de Cesson, tu connais aussi les nouveaux, parce que tu as aménagé leur jardin, donc on pense que ce sera toi le meilleur maire. » Et je pense qu'ils ne se sont pas trompés, puisqu'il l'a été pendant 21 ans. Il l'a été à une période où la commune s'est vue transformer, puisque c'était l'arrivée de la ville nouvelle de Melun-Sénart, une ZAC à Cesson-la-Forêt, la première de France, qui avait été décidée dans les bureaux d'un ministre, Albin Chalandon, et un promoteur à qui on avait demandé de réaliser tous les équipements liés à cette ZAC, qui devait comporter, de mémoire, 1 000 logements – on en est aujourd'hui, mais au départ, c'était ça – et puis, un promoteur qui n'a pas pu aller au bout et donc il a

fallu trouver des solutions pour réaliser les équipements et pour poursuivre l'aménagement de cette ZAC qui est à Cesson-la -Forêt, puisque la société s'appelait Cesson Grand Parc, celle qui avait mis la clé sous la porte, si je puis dire. Et donc Albert Bendelé a recherché le moyen d'obtenir au meilleur prix le plus d'équipements et de services possibles.

Des années 70 qui ont aussi vu l'arrivée des jumelages, – c'est pareil, c'est une époque – de l'Office Intercommunal des Sports, celui qui préfigurait le SIS, puis maintenant le SI, la création du centre de loisirs à Cesson et celui aussi de la MLC, – donc toute une époque, si je puis dire – la réalisation de la piscine, là encore, un équipement toujours présent aujourd'hui, la construction de la gendarmerie, qui a aujourd'hui disparu, mais qui laisse encore pour certains quelques mauvais souvenirs, mais là aussi, c'était une vision, le premier Plan d'Occupation des Sols de la commune qui préfigurait aujourd'hui ce qu'on appelle le PLU, et je dirais 2 dossiers qui ont eu leur importance, et d'importance sur la commune, qu'il a traités au mieux : la Zac de Cesson Grand Parc et puis dans cette Zac, une volonté d'Albert Bendelé de protéger un maximum les arbres qui étaient présents – il était pépiniériste et c'était bien sûr sa passion – et puis avec un point remarquable de cet aménagement : le parc urbain que le maire, à l'époque, a pensé. Et je pense que dans les mois à venir, je vous ferai une proposition, celle que ce parc porte son nom, si vous en êtes d'accord. Mais je pense que c'est important que ce parc urbain puisse avoir le nom d'Albert Bendelé.

Il a marqué, dès le début, son opposition à l'arrivée de la ville nouvelle. Ce n'était pas dans sa nature. Ça ne lui plaisait pas. Et il s'opposait en cela à Jean-Jacques Fournier, le maire de Moissy, et pour en avoir échangé avec Jean-Jacques Fournier à une certaine époque, pour voir certaines traces dans notamment le livre qu'a coécrit Jean-Jacques Fournier et puis, des articles et des choses qui s'écrivaient à l'époque dans le Cesson Infos, ces affrontements étaient parfois assez musclés, mais comme le soulignait Jean-Jacques Fournier, Albert Bendelé avait décrété que ces réunions-là, on les commençait à 18h30, on faisait une pause à 20h30, on mangeait le coq au vin, et autour du repas, on arrivait à prendre certaines décisions. Je dirais une autre époque, encore une fois.

C'est bien sûr certains aménagements de la commune. Albert Bendelé aussi a précédé le SCA du Grand Melun. C'est pour ça que son siège social était à Cesson à l'époque, dans ce qu'on appelle toujours le Poirier Saint. Il s'est tellement opposé à la ville nouvelle qu'il avait même émis le souhait de partir de ce qu'allait être futur SAN de Sénart et de rejoindre Melun et il était même prêt à abandonner le centre commercial Bois Sénart, qu'il aurait abandonné à Savigny-le-Temple entre guillemets, parce que ça représentait des recettes pour la commune et pour la future agglomération, donc il était prêt même à faire ce geste pour ne pas entrer dans ce futur SAN de Sénart. Le temps a fait son œuvre, je pense que l'État aussi l'a un petit peu convaincu de ne pas faire cela et donc Cesson a intégré le SAN de Sénart, mais Albert Bendelé a toujours tenu une ligne de conduite d'opposition constructive, vigilante et veillant toujours à défendre les intérêts cessonnois. Je pense que c'est ça qu'il faudra retenir d'Albert Bendelé, c'est l'amour de sa commune et toujours vouloir défendre les intérêts – c'est un peu normal pour un maire – mais je pense que c'était encore plus chevillé à sa façon d'être et c'est ce qu'on pourra retenir et ce qui le caractérisait.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de commencer cette séance du Conseil municipal par une minute de silence.

Je vous remercie.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Il nous faut comme d'habitude désigner un secrétaire de séance. M. HEESTERMANS est volontaire. Parfait, merci.

Approbation du procès-verbal du 16 mai 2022

M. LE MAIRE : Il nous faut approuver, si vous en êtes d'accord, le procès-verbal du Conseil municipal du 16 mai. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est adopté.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Informations sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

M. LE MAIRE : Ensuite, comme d'habitude, les informations sur les décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Comme d'habitude, si vous voulez des renseignements, des éclaircissements, n'hésitez pas à m'interrompre.

Date de décision	N°	INTITULE
29/04/2022	28	Notification du marché subséquent n°54 pour le lot n°2 "Matériels de vidéoprotection" de l'accord-cadre relatif à l'acquisition et la livraison de matériels informatiques avec la société MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION. Lampes pour les vidéoprojecteurs dans les écoles Montant 353,87 € HT
03/05/2022	29	Signature d'un contrat avec la société OPEN pour la maintenance du photocopieur Xerox de l'Hôtel de ville Montant du contrat : 0,00235 € par impression noir et blanc et 0,0235 € HT par impression couleur
04/05/2022	30	Signature d'un contrat avec l'association BABA EVENT pour une prestation de flash mob et une animation musicale lors de la Fête de la Ville et de la Musique du 25/06/2022. Montant de 672 € TTC *
09/05/2022	31	Reconduction du lot n°1 « travaux d'entretien de la voirie et des réseaux divers » du marché 2019M04 de travaux d'entretien de la voirie et des réseaux divers avec la société COLAS Montant minimum annuel de 50 000 € HT et montant maximum annuel de 800 000 € HT *
09/05/2022	32	Reconduction du lot n°2, travaux de signalisation horizontale et verticale de voirie pour le marché de travaux d'entretien de la voirie et des réseaux divers avec la société VILLÉQUIP Montant minimum annuel est de 10 000 €, montant maximum annuel de 100 000 € HT
17/05/2022	33	Un contrat avec l'association API SONS pour une prestation son et lumière à l'occasion de la Fête de la Musique et de la Ville du 25 juin 2022, montant de 1750 € TTC

17/05/2022	34	Signature d'un contrat MUZIVOK, concert du soir de Loïc Desplanques à l'occasion de la Fête de la Ville et de la Musique du 25 juin 2022 Montant de 1582 € TTC
23/05/2022	35	Non-reconduction du lot n°1 « restauration scolaire et accueil de loisirs » du marché 2019M03, relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide destinés à la restauration scolaire et l'accueil de loisirs
25/05/2022	36	Contrat de dératisation et désinsectisation des bâtiments communaux et de leurs abords avec la société ECOLAB Montant de 3114,79 €
25/05/2022	37	Contrat avec la SACPA pour la capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale Montant forfaitaire annuel s'élève à 0,795 € HT par habitant, la population légale au 01/01/2022 : 10 978 habitants, ce qui donne un montant global de 8 727,51€ HT *
31/05/2022	38	Signature d'un contrat avec la société OSIRIS pour le gardiennage des artifices du vendredi 24 juin de 18h00 au samedi 25 juin 9h00, gardiennage dans la salle Chipping-Sodbury, à l'occasion de la Fête de la Musique de la Ville du 25 juin 2022 Montant de 381,60 €
31/05/2022	39	Signature d'un contrat avec Mme CHAUVET pour la retranscription des procès-verbaux des Conseils municipaux Montant forfaitaire s'élevant à 120 € de l'heure de l'enregistrement
01/06/2022	40	Signature d'un contrat avec la société PSV HAPPEE pour la mise à disposition d'un toilette mobile PMR pour le 25 juin 2022 Montant de 325,52 € comprenant la livraison et le retour
03/06/2022	41	Signature d'un contrat de prêt de 700 000 € avec la Caisse d'Épargne Île-de-France (annule et remplace la décision 18-2022) *
07/06/2022	42	Signature d'un avenant de transfert du lot n°7, « électricité » du marché 2021M02 relatif à la construction du poste de police municipale de la société AIMEDIEU à la société M'ELEC suite à un rachat dans le cadre d'un redressement judiciaire Clauses du marché initial demeurent applicables dans leur intégralité *
07/06/2022	43	Signature d'un contrat pour la maintenance des défibrillateurs de la ville de Cesson avec la société CARDIOP Montant de 1080 € HT
09/06/2022	44	Notification du lot 1 "Matériels informatiques et périphériques" de l'accord-cadre à marché subséquents n°2022M04 relatif à l'acquisition et la livraison de matériels informatiques avec les Sociétés MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION, COMPUTER SERVICES 77, STIM PLUS Montant maximum annuel 35 000€ HT
09/06/2022	45	Notification du lot 2 "Matériel de vidéoprojection" de l'accord-cadre à marchés subséquents n°2022M04 relatif à l'acquisition et la livraison de matériels informatiques avec les sociétés

		MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION, COMPUTER SERVICES 77, GESTEC Montant maximum annuel 15 000€ HT
09/06/2022	46	Notification du lot 3 "Licences de logiciels informatiques" de l'accord-cadre à marchés subséquents n°2022M04 relatif à l'acquisition et la livraison de matériels informatiques avec les Sociétés MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION, COMPUTER SERVICES 77, GESTEC Montant maximum annuel 15 000€ HT
09/06/2022	47	Notification du lot 4 "Matériel informatique pédagogique" de l'accord-cadre à marchés subséquents n°2022M04 relatif à l'acquisition et la livraison de matériels informatiques avec les sociétés MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION, COMPUTER SERVICES 77, GESTEC Montant maximum annuel 30 000 € HT
09/06/2022	48	Notification du lot 5 "Matériel informatique reconditionné" de l'accord-cadre à marchés subséquents n°2022M04 relatif à l'acquisition et la livraison de matériels informatiques avec les Sociétés MEDIACOM SYSTEME DISTRIBUTION, PC21 Montant maximum annuel 15000 € HT
09/06/2022	49	Notification du marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux de la ville de Cesson avec la société DALKIA, durée 5 ans Montant 387 686 € HT
14/06/2022	50	Signature d'une convention avec LEYTON CTR, pour l'analyse et conseil en ingénierie sociale Rémunération du prestataire s'élève à hauteur de 40% des économies réalisées au titre des années civiles, mais ne pourra pas être supérieure à un montant de 39 999 € HT
14/06/2022	51	signature d'une convention avec LEYTON CTR, pour l'analyse et conseil en ingénierie fiscale Rémunération du prestataire s'élève à hauteur de 40% des économies réalisées au titre des années civiles, mais ne pourra pas être supérieure à un montant de 39 999 € HT
15/06/2022	52	Signature d'un avenant au contrat de location à titre exceptionnel et transitoire pour un bien situé rue du Poirier Saint, du 1/07 au 30/12/2022 *
16/06/2022	53	Notification du marché 2022M03 de maintenance des installations de climatisation CTA et VMC avec la société INDUSFROID Montant global et forfaitaire annuel de 8 740 € HT
16/06/2022	54	Signature d'un bail dérogatoire avec la société FOREST ARENA Redevance de 1 500 € *
20/06/2022	55	Signature d'une convention d'objectifs avec la Maison de santé Simone Veil *

*Décision n°30

M. LE MAIRE : Donc flash mob et animations musicales qui, parce qu'elles ont lieu plusieurs fois, ont rencontré un grand succès. Malgré le temps, la Fête de la Ville et de la Musique a été un grand succès. J'en profite pour remercier bien évidemment les

associations, les services et tous ceux qui ont concouru à ce succès.

*Décision n°31

Bruno COTTALORDA : Bonsoir à toutes et tous. Est-ce que vous avez une idée précise de certains des travaux qui pourraient être réalisés au cours de cette année dans la voirie ?

M. LE MAIRE : On peut vous donner un détail de ce qui a été prévu, je ne l'ai pas là. C'est dans le marché. C'est une évidence. C'est aussi la somme que l'on vote au budget. Il y en a pour 150 000 €. Après, comment ils sont répartis, je n'ai pas le détail ce soir, mais on pourra vous le faire parvenir sans problème.

*Décision n°37

Lydia LABERTRANDIE : Bonsoir à toutes et tous. Nous souhaitons savoir si vous aviez l'intention de faire une publication dans le Cesson Infos pour donner les coordonnées de la société ou du fonctionnement pour le ramassage d'animaux morts, par exemple, pour que les citoyens puissent contacter en cas de découverte d'un animal écrasé...

M. LE MAIRE : Ça se passe plutôt de la manière suivante : les habitants appellent les services de la mairie et notamment la police municipale, mais pas que. Et c'est nos services qui prennent le lien avec la SACPA. Mais on peut aussi communiquer dans ce sens-là. Ce n'est pas un souci.

Lydia LABERTRANDIE : Donc vous ferez juste une information...

Intervenant 1 : On ne peut pas.

M. LE MAIRE : Non, mais communiquer que, quand il y a un animal errant, qu'ils préviennent les services ou l'adjoint de permanence. On ne donne pas les numéros de la SACPA.

*Décision n°41

Xaviera MARCHETTI : Bonsoir à tous. Nous savons que cette somme a été prévue au budget. Pouvez-vous cependant nous indiquer pour quel investissement ce prêt a été contracté ? Est-ce que ça flèche en investissement en particulier ou c'est pour plusieurs investissements ?

M. LE MAIRE : Non, ça ne flèche pas d'investissement particulier. Ça fait partie du budget. Donc en ce sens, cette somme est inscrite au budget, participe à tous les investissements qui seront faits cette année. C'est dans ce sens-là, où on a contracté ce prêt.

*Décision n°42

Bruno COTTALORDA : Vous répondez en partie à mes questions, qui étaient de savoir au niveau des coûts, mais a priori, ce seront les mêmes. Par contre, est-ce que ça a une incidence sur les délais ou non ?

M. LE MAIRE : Non, du tout. Ni coûts ni délais.

Bruno COTTALORDA : Merci.

*Décision n°52

Lydia LABERTRANDIE : Pouvez-vous nous donner quelques précisions sur la nature de ce contrat et de ce bien ?

M. LE MAIRE : On parle toujours de la même maison, qui est située rue du Poirier Saint et toujours de la même personne, si vous vous en souvenez.

Lydia LABERTRANDIE : Ah, oui... Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : C'est juste une prorogation.

*Décision n°54

Lydia LABERTRANDIE : Vous pouvez nous donner des précisions sur ce bail, avec cette société, ce qu'il en est ?

M. LE MAIRE : C'est la société qui a le parcours aventure dans le bois des Saints-Pères. Nous leur louons le terrain pour 1500 €.

*Décision n°55

M. LE MAIRE : Je pense qu'on en reparlera à la fin des délibérations sur le personnel. Voilà pour les décisions qui ont été prises.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Adhésion au service commun de restauration collective géré par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud

M. LE MAIRE : Première délibération pour l'adhésion au service commun de restauration collective géré par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. C'est pour ça que je vous disais tout à l'heure que la non-reconduction de notre marché de restauration, on en reparlerait, c'est le moment, puisque Grand Paris Sud a créé le 1^{er} septembre 2018 avec la ville d'Evry-Courcouronnes un service commun de restauration collective et il l'a ouvert à toutes les communes qui souhaitaient y adhérer.

Ce service commun assure les missions suivantes :

- La gestion du marché de fourniture et livraison de repas scolaires et périscolaires en liaison froide. Et aujourd'hui, ce marché est avec Elior, comme ce qu'on avait jusqu'à présent.
- La gestion du marché d'assistant technique aux approvisionnements denrées alimentaires pour les besoins des cuisines centrales et des communes qui achètent des denrées, le marché NormaprO.
- La confection de repas sur 2 cuisines centrales qui sont principalement situées à Evry-Courcouronnes, donc en direction des publics adultes, seniors, petite enfance ainsi que les prestations événementielles.
- Et le portage à domicile des repas pour les seniors adultes.

Quand certaines communes ont souhaité adhérer, elles ont pu le faire. C'est ainsi qu'au 1^{er} avril 2022, le service commun comptait 10 membres : Grand Paris Sud, Evry-Courcouronnes, Lisses, Lieusaint, Nandy, Vert-Saint-Denis, Le Coudray-Montceau, Tigery, Etiolles et Saint-Pierre-du-Perray. Il s'agit d'un service commun à la carte, chaque commune adhérent pour tout ou partie des prestations offertes. C'est-à-dire

que pour nous, ça ne changera rien aux prestations que l'on a aujourd'hui. Bien sûr, ce service commun apporte des objectifs forts, notamment créer une dynamique pour un projet alimentaire territorial :

- L'harmonisation qualitative de la prestation, tout en déclinant plusieurs gammes.
- La relance des marchés avec exigence forte.
- La construction d'une politique commune en matière de gestion des déchets : emballages, anti-gaspillage, perturbateurs endocriniens, diététique et mise en valeur des circuits courts.
- L'assurance d'une gestion mutualisée et optimisée dans le respect des exigences et compétences communales de proximité.

Nous souhaitons rejoindre ce service commun à compter du 2 juillet 2022, notamment pour la livraison des repas scolaires en liaison froide – on est après le 2 juillet, ça ne changera pas grand-chose – et notamment l'approvisionnement en denrées. Il est aussi à noter que 3 communes de l'EPCI adhéreront également au service commun cet été et la rentrée, portant ainsi le nombre de membres à 14. Il s'agit de Bondoufle, Savigny-le-Temple et Ris-Orangis.

Si vous avez des questions, bien évidemment.

Bruno COTTALORDA : L'adhésion à ce service commun et à cette mutualisation va dans le bon sens et nous y sommes favorables. Cependant, dans les différentes options proposées, vous avez choisi de poursuivre avec des livraisons de repas via une société privée en liaison froide. Nous estimons que dans ces conditions, on ne peut ni améliorer le rapport qualité-prix, ni adopter une meilleure politique en matière de gestion des déchets, ni mettre en valeur de manière significative les circuits courts. C'est pour cela que nous souhaitons que nos représentants à Grand Paris Sud, c'est-à-dire vous, Monsieur le maire, s'oriente, avec éventuellement d'autres communes de GPS, vers la mise en place d'un service public de restauration sans liaison froide, privilégiant les circuits courts, les produits bio et les alternatives à la viande. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je répondrai après, alors.

Xaviera MARCHETTI : Je vais rebondir sur les propos de mon collègue. Dommage qu'on n'ait pas travaillé avec Vert-Saint-Denis sur la conception d'une cuisine centrale intercommunale. Nous sommes évidemment intéressés par l'annonce d'une politique commune en matière de gestion, notamment de gestion des déchets. C'est beau sur le papier, mais concrètement, c'est quelle traduction concrète ? Il y aura moins de barquettes ? Merci.

M. LE MAIRE : Oui. On vise à avoir moins de ce genre de déchets d'emballage bien évidemment. Quand on pèse le poids de 14 communes face à certains prestataires – aujourd'hui, c'est Elios, mais rien ne dit que dans quelque temps, ça ne change pas, c'est comme tous les marchés, ça peut tout à fait changer – on a bien évidemment un poids plus important pour traiter ce genre de sujets et de problématiques. Les circuits courts, on en a déjà puisque dans notre marché Elios, on a cette clause aussi et on a traité le sujet. Rapport qualité-prix, peut-être le prix, si, on va voir un gain sur le prix, sinon on n'aurait pas un grand intérêt à aller sur ce type de mutualisation. Heureusement, parce que d'un autre côté, on va avoir une hausse de certains coûts – puisque le point d'indice du personnel et tant mieux, là-dessus, je m'en félicite, a été augmenté – ça aura une répercussion sur nos charges de personnel. Les coûts d'énergie, puisque malgré tout, nos restaurants scolaires sont aussi impactés. L'un

dans l'autre, l'économie qu'on fera compensera peut-être tout juste les dépenses en plus qu'on aura. Cuisine centrale avec Vert-Saint-Denis, oui je ne dis pas le contraire. Quand Vert-Saint-Denis a décidé de faire une cuisine centrale, ils ne nous ont pas non plus consultés. On aurait peut-être pu dire oui, à l'époque, mais ce n'est pas ce qui a été fait. Il faut peut-être viser plus loin avec des systèmes de cuisine centrale répartis sur le territoire. Ce n'est pas prévu dans le plan pluriannuel d'investissement de l'agglomération. Donc comme il est sur 10 ans, il faudra se poser la question dans 10 ans. On ne pourra pas se la poser avant, en tout cas. Je suis pour le coup assez persuadé qu'on se posera la question avant, mais que les investissements viendront après ces 10 années. Voyant comment les choses évoluent, je suis quasiment persuadé qu'on se posera la question avant.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions et d'autres questions ?

Christophe BOSQUILLON : C'est juste pour dire que malgré nos réserves, nous voterons pour cette question, vu les points de vue qui ont été exposés par mes collègues. Et j'insiste vraiment sur le fait que ça sera important de ne pas attendre 10 ans pour ramener le débat dans GPS, en particulier parce qu'il nous semble que la question de la liaison froide est vraiment problématique par rapport à l'éducation au goût que l'on souhaite développer auprès des enfants.

M. LE MAIRE : Mais vous ne tordrez pas le cou au plan pluriannuel d'investissement qui a déjà été compliqué à mettre en place. Il y a des choses qui ont été reportées après les 10 ans. Il y en a d'autres qui ont été abandonnées. Comme je le dis, on en reparlera avant les 10 ans, c'est sûr. Alors j'espère, si les finances s'améliorent, pourquoi pas, mais vu ce qui nous attend, je crains que ce ne soit pas le cas. Le débat, à mon avis, arrivera avant les 10 ans, mais les investissements, je crains que non. D'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote. Si j'ai compris, il n'y a ni vote contre ni abstention. Qui est pour ? Merci. Belle unanimité.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

FINANCES

Décision modificative n°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉSIGNATION	DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 011 – Charges à caractère général	7 411,63	
D 6188 – Autres frais divers	7 411,63	
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		7 411,63
R 7817 – Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants		7 411,63
TOTAL	7 411,63	7 411,63

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉSIGNATION	DÉPENSES	RECETTES
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 411,63	
D 4912 – Provisions pour dépréciation des comptes de redevables	7 411,63	
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	11 514,00	11 514,00
D 2135 – Installations générales, agencements, aménagement des constructions	9 354,00	
D 2313 – Constructions en cours	2 160,00	
R 2031 – Frais d'études		9 354,00
R 2033 – Frais d'insertion		2 160,00
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	66 478,95	
D 10226 – Taxe d'aménagement	66 478,95	
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	-7 411,63	
D 2031 – Frais d'études	-7 411,63	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	-66 478,95	
D 2135 – Installations générales, agencements, aménagements	-66 478,95	
TOTAL	11 514,00	11 514,00

M. LE MAIRE : Délibération suivante, une décision modificative, comme ils nous en arrivent généralement avant l'été. Une décision modificative qui a notamment en fonctionnement un seul point, c'est le point qui est inscrit après à l'ordre du jour, celui des admissions en non-valeur. On aurait pu le faire avant, mais on le fait dans ce sens-là. Le comptable public nous demande d'inscrire en non-valeur une certaine liste de sommes qui représentent un montant total de 7 411,63 €. Donc il nous faut les inscrire en dépenses dans notre budget de fonctionnement. En face, il nous faut trouver des recettes. Le budget de fonctionnement étant plus que contraint et sera plus que contraint d'ici la fin de l'année. Donc il a été décidé de faire une reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants et de prendre cette somme-là sur les provisions qu'on avait faites du fonctionnement à l'investissement. C'est pour ça que vous voyez cette somme en dépenses et en recettes au niveau du fonctionnement. Et ensuite, vous voyez la même somme en dépenses au niveau de l'investissement et, je dirais, avec une somme négative au niveau des immobilisations incorporelles pour faire la balance.

En investissement, nous avons aussi des opérations à y inscrire et notamment des opérations liées à des frais d'études et de travaux finis, aussi bien pour certaines opérations que pour le poste de police municipale. Ces frais d'études ont été réintégrés dans l'investissement des opérations et du poste de police municipale.

Donc ils ne sont plus apparents en tant que frais d'études, ils ont été réintégrés dans les investissements. Ce qui explique ces écritures comptables, encore une fois en dépenses et une fois en recettes sur les frais d'études et les frais d'insertion. Nous avons aussi une inscription de 66 478,95 € de taxe d'aménagement. C'est un remboursement de taxe d'aménagement n'ont pas perçu à tort, mais puisque c'était des permis de construire de logements classiques, qui faisaient l'objet d'une taxe d'aménagement, qui ont été transférés à un bailleur social, 3F en l'occurrence, et les bailleurs sociaux, le logement social n'est pas sujet à la taxe d'aménagement. Donc nous avons perçu cette taxe d'aménagement à l'époque où il y avait un promoteur pour construire. Ce promoteur n'arrivant pas à commercialiser a fait une vente en Véfa, vente en l'état futur d'achèvement, à un bailleur social qui n'est pas assujéti à cette taxe d'aménagement. On doit rembourser. C'est ainsi. C'est pour ça que vous voyez en dépenses les 66 478 € et sur les immobilisations corporelles, cette même somme en négatif.

J'espère que mes explications auront été suffisamment claires, mais bien sûr je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

Xaviera MARCHETTI : Pas de questions. On va voter contre, parce qu'on a voté contre le budget. Voilà pour l'explication de vote. Un rappel : habituellement, on reçoit les documents en amont de la commission. Là, on ne les avait pas reçus avant ni pendant. Il n'y avait pas de projection de documents ni de tableaux. C'est très compliqué de travailler comme ça. On vous demande de recevoir à minima la veille les documents, les tableaux pour pouvoir travailler correctement, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Je crois l'avoir dit en commission, en tout cas, je m'y engage encore ce soir. On a de la marge de progression. On va continuer à progresser dans ce sens-là. Mais vous aurez les documents en même temps que la convocation à la commission qui seront disponibles, je m'y engage.

Xaviera MARCHETTI : Merci.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

D'autres demandes intervention sur cette décision modificative ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? 5. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Admission en non-valeur

ANNÉE	MONTANT
2014	112,28 €
2015	234,45 €
2016	3 152,96 €
2017	3 790,65 €
2018	0,11 €
2019	120,43 €
2020	0,75 €
TOTAL	7 411,63 €

M. LE MAIRE : Je vous avais un peu spolié la délibération suivante. J'en suis désolé, mais c'était nécessaire pour expliquer les 7 411,63 €. Je l'ai dit, c'est une demande d'admission en non-valeur pour des titres émis depuis 2014 à 2020 avec parfois de bonnes raisons et toujours de bonnes raisons de la part du trésorier-payeur. Parfois, avec des années à 0,11 € et des années à 0,75 €, mais c'est des sommes qu'il estime avoir fait son maximum pour les recouvrer, qu'il sait qu'il aura du mal à le faire. Ça peut être très divers : des gens qu'il ne retrouve pas, des sociétés qui ont pu être liquidées, ce genre de choses. Tous les ans, il nous envoie une liste et il nous demande d'inscrire cette somme dans notre budget. C'est cette somme totale de 7 411,63 €. Je n'ai pas la liste complète. Généralement, on ne la diffuse pas non plus.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. Pas de vote contre. Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Attribution fonds de concours d'investissement par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud

M. LE MAIRE : Maintenant qu'on a allégé notre budget, on va un peu le remplumer. La communauté d'agglomération Grand Paris Sud a reconduit pour la période 2021-2026 une solidarité financière qui bénéficie au « communement », mais avec un dispositif un peu nouveau qui comprend 2 fonds de concours, donc un fonds de concours en fonctionnement qui est doté d'une enveloppe annuelle d'un million d'euros, qui doit être réparti entre les communes éligibles sur la période 2021-2026 et un fonds de concours en investissement qui est doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros sur la même période.

Il a fallu que l'agglomération mesure les disparités, notamment de ressources, et pour ce faire, Grand Paris Sud a retenu un indicateur reflétant la ressource réellement mobilisable par les communes. Cet indicateur est composé :

- Du potentiel fiscal des 3 taxes
- Des attributions de compensation, qui pour nous sont négatives, nous versons de l'argent à l'agglomération
- Des dotations forfaitaires des communes, donc ce que l'État nous verse
- Des dotations de péréquation nationale, le fameux FPIC notamment, dont on parle assez souvent lors du budget.

La communauté d'agglomération de Grand Paris Sud a également mesuré les disparités de charges à travers un indice synthétique composé de critères de ressources et de charges qui notamment comportent les ressources mobilisables par la commune, qui sont dont les indices ont été pondérés à 70 %, et à ces ressources mobilisables s'ajoutent les critères de charges qui ont été choisies localement pour caractériser le territoire communautaire. Ces 3 critères sont les critères relatifs aux logements sociaux qui ont été pondérés à 10 %, les critères relatifs aux revenus qui ont été aussi pondérés à 10 % et les critères relatifs à la population scolarisée qui ont été pondérés à 10 %. Compte tenu de tous ces indices et des conditions d'attribution de ce que je vous ai énoncé, la ville de Cesson s'est retrouvée 1^{re} du classement – mais on l'avait déjà évoqué ici en Conseil municipal – décliné par la communauté d'agglomération. Ainsi Cesson peut bénéficier d'un fonds de concours en investissement de 625 679 € pour la période 2021-2026. Les fonds de concours en investissement peuvent être sollicités en une ou plusieurs demandes, mais toutefois afin de permettre la mise en œuvre d'une clause de revoyure – parce qu'il fallait tenir

compte aussi de l'évolution des critères, ces critères peuvent évoluer sur un mandat – donc la consommation de ces fonds de concours pour la période 2021-2023, fin 2026 en l'occurrence, sera limitée à la moitié des attributions. 2023, c'est limité à la moitié des attributions jusqu'en 2026. Tout ça paraît logique. La clause de revoyure est posée pour l'année 2024. Il vous est proposé de solliciter le fonds de concours en investissement à hauteur de 312 839,56 €, ce qui correspond à la moitié des attributions pour 2021-2026.

Est-ce que vous avez des questions ?

Christophe BOSQUILLON : Nous sommes favorables à cette décision, mais nous voudrions avoir un éclaircissement complémentaire. Si j'ai bien compris, il y avait aussi une source de financement complémentaire par GPS à laquelle nous n'avons pas eu accès, parce que les travaux de la piscine financée par GPS dépassaient de peu le seuil de 5 millions d'euros. Nous pensons comme vous que cet équipement étant partagé en pratique avec Vert-Saint-Denis, notamment pour ses écoles et plus largement pour sa population, nous devrions pouvoir avoir accès à l'enveloppe complémentaire. Quelle réponse avez-vous eue à votre courrier, adressé à Monsieur BISSON ? Si vous en avez eu une... On vous propose une démarche commune en cas de non-réponse satisfaisante.

M. LE MAIRE : Je sais que l'ensemble des conseillers municipaux sont au fait de cela, puisqu'on en a déjà discuté, mais peut-être pour le public et les gens qui nous suivent sur Facebook... Il avait été décidé une enveloppe complémentaire pour les communes qui ne bénéficiaient pas d'investissement de l'agglomération sur leur territoire. Certaines communes estimaient ne pas avoir droit au fonds de concours en investissement ou peu et en même temps que l'agglomération n'investissait pas sur leur territoire. Il faut savoir que l'agglomération, si elle investit, généralement c'est pour des équipements liés à l'intercommunalité. Non pas pour contenter tout le monde, mais pour éviter certains mécontentements, une enveloppe supplémentaire de 5 millions avait été décidée et les communes qui avaient sur leur territoire un investissement de 5 millions dans la même période ne pouvaient pas bénéficier de ce fonds de concours supplémentaire. Comme vous l'avez dit, Cesson a sur son territoire la restauration de la piscine. Puisque je rappelle que le projet de faire une piscine neuve a été abandonné et qu'on s'oriente vers la remise en état de la piscine existante. Le montant estimé de cet investissement est de 5 000 060 €, j'aurais préféré qu'il soit de 4 980 000 €, mais ce n'est pas le cas. Et comme il est sur le territoire de Cesson, l'agglomération a estimé qu'on ne pouvait pas avoir ce fonds de concours supplémentaire. Comme vous l'avez dit en séance, j'avais expliqué que la piscine était intercommunale et qu'elle bénéficiait aux 2 communes. On a écrit en ce sens au président. Pour l'instant, je n'ai pas de réponse. Je devais le voir en tête-à-tête, mais comme il a perdu son papa, on n'a pas pu caler ce rendez-vous. On se verra en septembre. Je me chargerai de lui rappeler ce courrier et j'attendrai avec impatience sa réponse. Je vous tiendrai informés de la réponse pour envisager une action commune dans la foulée.

Julien FAVRE : Bonsoir, tout le monde. Je fais un petit pas de côté, puisqu'on aborde la question de travaux sur la piscine. Est-ce qu'il y a une idée de calendrier, d'horizon sur la livraison éventuellement de la piscine avec les travaux qui sont donc budgétés ?

M. LE MAIRE : Non, ça fait partie du plan pluriannuel d'investissement. J'ose espérer – puisque ce serait un peu fort de café – que ces travaux arrivent avant la fin du fameux PPI. C'est un peu la subtilité, le plan pluriannuel d'investissement a été fait sur le

disant. Donc les 5 millions d'investissements sont fléchés sur Cesson sur 10 ans. Les fonds de concours sont jusqu'en 2026. Donc imaginez en plus que l'investissement arrive après 2026, comme dirait l'autre : « Ce serait un peu fort de café. » Pour l'instant, il n'y a rien d'enclenché. Quand l'agglomération nous communiquera des dates plus précises, on reviendra vers vous, parce que ça aura une vraie incidence sur le fonctionnement de cette piscine, puisque je pense que ce sera 2 ans de travaux avec 2 ans compliqués pour accéder aux installations. Donc oui, on communiquera largement là-dessus. Pour l'instant, on n'a pas de date précise.

Y a-t-il d'autres interventions ou remarques sur cette délibération ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps complet pour la direction de l'éducation N1

M. LE MAIRE : Je vais céder la parole à M. HEESTERMANS.

Jacques HEESTERMANS : Monsieur le maire, mesdames et messieurs. La 1^{re} délibération concerne une reconduction d'un poste d'agent d'animation contractuel à temps complet pour la direction de l'éducation. Suite au renouvellement de la mise en disponibilité d'un agent, il convient de le remplacer par un agent contractuel à temps complet pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} septembre 2023.

Est-ce que vous avez des questions ?

On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction d'un poste d'adjoint d'animation, contractuel, à temps complet pour la direction de l'éducation N2

Jacques HEESTERMANS : Suite au renouvellement de mise en disponibilité d'un agent, il convient de le remplacer par un agent contractuel à temps complet pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} septembre 2023.

Des questions ?

On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Création d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation N1

Jacques HEESTERMANS : Suite à une mise en disponibilité d'un agent, il convient de le remplacer par un agent contractuel à temps complet pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 juillet 2023.

Des questions ?

On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Création d'un poste d'adjoint technique, contractuel, à temps complet, pour la direction de l'éducation N2

Jacques HEESTERMANS : Suite à une demande de mise en disponibilité d'un agent, il convient de le remplacer par un agent contractuel à temps complet pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 juillet 2023.

Vous avez des questions ?

On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale, contractuel, à temps non complet, pour le multi-accueil

Jacques HEESTERMANS : Afin de remplacer un agent pendant son congé parental au sein du multi-accueil, il convient de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale contractuel à temps non complet, à raison de 28,15 heures hebdomadaires pour la période du 16 août 2022 au 30 septembre 2023.

Vous avez des questions ? On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Création d'un poste d'adjoint technique d'animation, contractuel, à temps non complet, pour la direction de l'éducation N1

Jacques HEESTERMANS : Afin de remplacer un agent pendant son congé maternité au sein de la direction de l'éducation, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet à raison de 580 heures pour la période du 28 août 2022 au 17 décembre 2022.

Vous avez des questions ? On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Création d'un poste d'adjoint technique d'animation, contractuel, à temps non complet, pour la direction de l'éducation N2

Jacques HEESTERMANS : Afin de remplacer un agent pendant son congé maternité au sein de la direction de l'éducation, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet à raison de 780 heures pour la période du 23 août 2022 au 21 février 2023.

Vous avez des questions un ? On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Création d'un poste d'adjoint administratif, contractuel, à temps complet, pour le service urbanisme

Jacques HEESTERMANS : Durant la période estivale, il convient de recruter un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet afin de renforcer le service urbanisme pour la période du 18 juillet 2022 au 19 août 2022.

Est-ce que vous avez des questions ? On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction de postes d'adjoints d'animations, contractuels, pour les activités extrascolaires (accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires), pour les activités périscolaires (accueils pré et post scolaires, la pause méridienne) et pour l'accueil aux vacances scolaires à l'antenne jeunes et à la Plaine du Moulin à Vent

Jacques HEESTERMANS : Il est proposé de reconduire des postes d'agents d'animation contractuels pour les activités extrascolaires et les activités périscolaires ainsi que pour l'accueil de vacances scolaires à l'antenne jeune et à la Plaine du Moulin à Vent pour un total de 13 000 heures pour 14 postes d'adjoints d'animations contractuels du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} septembre 2023.

Est-ce que vous avez des questions ?

Bruno COTTALORDA : J'interviens sur cette délibération assez symptomatique de votre politique est donc valable pour d'autres décisions. Si les postes de contractuels sont nécessaires dans certaines situations, je pense aux mises en disponibilité, aux congés longs, nous préférons d'une manière générale la création de postes de titulaires. Il y a par exemple dans cette délibération 14 postes de contractuels mentionnés sur lesquels seront employés certains agents qui préféreraient sûrement être titularisés. La loi de refondation de la fonction publique adoptée lors du 1^{er} quinquennat d'Emmanuel Macron préconise qu'il y ait de plus en plus de contractuels et de moins en moins de titulaires. Nous ne partageons pas cette vision des choses. Quel est votre point de vue sur cette question ? De notre côté, nous préférons que les agents qui le souhaitent soient titularisés. Cette précarisation est mauvaise pour les salariés, pour les usagers et nous vous demandons donc d'accélérer la titularisation des personnels qui le souhaiteraient. Merci.

Jacques HEESTERMANS : Concernant ces 14 postes, on ne va pas faire un cours de mathématiques, mais on se rencontre que 35 heures par semaine, c'est 20 000 heures qu'il nous faudrait. On se rend compte que ce n'est pas des agents qui font 35 heures par semaine. C'est des agents qui sont là le matin, l'après-midi ou le soir, donc ils ne sont pas à 100 %. On sait bien que pour stagiairiser quelqu'un, il faut qu'il soit à 100 %. On ne peut pas stagiairiser à 80 %. Et ce n'est pas des agents non plus qui font carrière chez nous. Souvent, c'est des gens qui ne font que du passage. Je suis d'accord avec vous. Je suis pour le statut de la fonction publique. Donc quand on peut, on stagiairise et on titularise. Malheureusement, on ne peut pas tout le temps. La volonté, c'est bien aussi de stagiairiser.

On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction de postes d'adjoints d'animations, contractuels, pour le renfort d'animateurs

Jacques HEESTERMANS : Il est proposé de reconduire des postes d'adjoints d'animation contractuels du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} septembre 2023 pour un total de 400 heures. Ce renfort pallie l'absence temporaire d'animateurs titulaires (formations, enfants malades, événements familiaux, rendez-vous médicaux et spécialistes ainsi que les incidents).

Est-ce que vous avez des questions ? On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction de postes d'adjoints techniques, contractuels, pour l'entretien et le service restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs

Jacques HEESTERMANS : Il est proposé de reconduire les postes d'adjoints techniques contractuels pour effectuer l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs, soit 14 postes d'adjoints techniques contractuels pour un total de 18 500 heures du 11 juillet 2022 au 31 juillet 2023.

Est-ce qu'il y a des questions ? On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction de postes d'adjoints techniques, contractuels, pour les remplacements exceptionnels

Jacques HEESTERMANS : Il est proposé de reconduire des postes d'adjoints techniques contractuels du 11 juillet 2022 au 31 juillet 2023 pour un total de 1 000 heures. Ce renfort pallie l'absence temporaire d'agents titulaires sur le temps de restauration

scolaire et les entretiens des locaux.

Est-ce que vous avez des questions ? On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Reconduction de postes d'adjoints administratifs, contractuels, pour les études surveillées

Jacques HEESTERMANS : Afin de pallier aux désistements d'enseignants pour assurer l'encadrement des études surveillées, il convient de recruter des agents contractuels à temps non complet pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} juillet 2023 à raison de 150 heures.

Est-ce que vous avez des questions ? On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Instauration du forfait mobilités durables

Jacques HEESTERMANS : Les agents publics peuvent bénéficier d'un remboursement des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail lorsqu'ils utilisent leur vélo ou avec assistance électrique ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage. Le montant annuel du forfait à mobilités durables est fixé à 200 €. Le nombre minimal de jours d'utilisation est de 100 jours. Le nombre minimal de jours est modulé aux proportions de la durée de l'agent qui est présent. L'agent, quand il est recruté en cours d'année, lorsqu'il est radié des cadres au cours de l'année et lorsqu'il a été placé dans une position autre que la position d'activité. Le forfait de mobilités durables n'est pas cumulable avec la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement de transports publics ou de services publics. Le forfait de mobilités durables est exclusif du bénéfice d'un logement de fonction, d'un véhicule de fonction, d'un transport gratuit collectif, d'un transport gratuit par l'employeur. Le bénéficiaire du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt d'une déclaration établie au plus tard le 31 décembre de l'année en cours. Le forfait mobilités durables est versé durant l'année suivante à réception par l'employeur de l'attestation. L'utilisation de ces moyens de transport peut faire l'objet d'un contrôle par l'employeur qui peut demander à l'agent tout justificatif utile à cet effet.

J'ai pris note de votre remarque et on attendra que les textes sortent, si ça a changé et on adaptera en temps et en heure lorsqu'on aura les nouveaux textes.

Est-ce que vous avez des questions ? On va procéder au vote. Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

Mise à jour de la délibération fixant la mise en conformité règlementaire du régime indemnitaire de la commune de Cesson tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) par l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA) pour les filières administrative, technique, animation et sociale

Jacques HEESTERMANS : Suite à une mise à jour de la réglementation du RIFSEEP , il est proposé de modifier la délibération relative au RIFSEEP en raison des éléments suivants :

- Le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture, passage en catégorie B.
- Le régime indemnitaire ne doit pas être maintenu en cas de congé maladie, longue maladie, longue durée et congé grave maladie.
- Le changement de certains grade puéricultrice, infirmière en soins généraux, éducateur de jeunes enfants.

Est-ce que vous avez des questions ?

Xaviera MARCHETTI : Nous allons nous abstenir, parce que nous manquons d'éléments. Nous ne siégeons pas au comité technique. On va réitérer notre demande auprès de Monsieur le maire : est-ce qu'il est possible qu'il y ait un membre de Nouveau départ pour Cesson qui puisse siéger au comité technique ? Merci.

M. LE MAIRE : Demande qui n'a rien à voir avec la délibération, mais je vais répondre avec grand plaisir. Comme je l'ai déjà dit, on a un certain nombre d'élus qui siègent et le nombre d'élus est égal au nombre de personnels qui siègent. Si on veut respecter les résultats de l'élection qui a eu lieu à Cesson, il nous faut respecter le pourcentage que les listes différentes ont obtenu. Ce qui voudrait dire qu'on nomme au moins 6 voire 7 représentants du Conseil municipal, et 6 ou 7 représentants du personnel et je pense qu'on aurait des difficultés pour le faire. C'est pour ça qu'aujourd'hui, on est dans cette situation-là. Vous avez tout le loisir de consulter tout ce qui se fait dans le cadre de cette instance. Il n'y a rien de caché, rien sous la table, comme j'ai pu le lire dans certains écrits. Tout est accessible. On ne fait pas ça en comité restreint. Il y a des représentants du personnel et il y a même des délégués syndicaux. La difficulté principale repose sur le nombre de personnes siégeant. Je me répète, mais si on veut respecter les proportions – même si je n'aime pas ce terme – issues des urnes, c'est très compliqué.

Jacques HEESTERMANS : Ce dossier est passé en comité technique et a été approuvé par l'ensemble du personnel.

D'autres questions ? On va procéder au vote. Des abstentions ? 5. Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA

Modification au tableau des effectifs

Jacques HEESTERMANS : Suite aux besoins de la population et la convention d'objectifs entre la commune de Cesson et la Maison de la santé Simone-Veil, il convient de créer un poste de secrétaire médical pour cette structure à temps non

complet à raison de 50 % en un temps complet. Est-ce que vous avez des questions ?

Christophe BOSQUILLON : Ce n'est pas une question, c'est plutôt une explication. Nous soutenons la création de ce poste de secrétaire pour la Maison Simone-Veil ainsi que la convention d'objectifs qui en est la contrepartie. Vous vous êtes à plusieurs reprises félicité d'avoir monté ce projet de maison de santé à l'économie. Nous regrettons que des moyens supplémentaires n'aient pas été d'emblée donnés pour permettre un meilleur fonctionnement de cette structure. Nous avons alors proposé suite à notre entrevue avec l'ARS une réflexion plus globale sur le système de soins, de nos territoires.

M. LE MAIRE : Vous devez vous souvenir de ce que j'avais dit à l'époque. Je m'étais approché d'une association dans l'Essonne qui gère les IFTS, les fameuses communautés de professionnels de santé. Je les avais approchés à l'époque pour savoir s'il était possible de monter ce type de communauté pas que sur Cesson, mais sur le bassin de vie qu'il y a autour de nous. Et cette association m'avait gentiment dit : « Monsieur le maire ne mettez pas le doigt là-dedans. Il faut que les professionnels de santé soient à l'origine de tout ça. » J'avais approché quelques professionnels de santé qui m'avaient gentiment dit : « On n'a pas que ça à faire pour l'instant. » J'ai cru comprendre, et tant mieux, qu'il y a en ce moment des petites choses qui commencent à se monter sur notre bassin de vie, sur ces fameuses IFTS. Il devait y avoir une réunion au mois de juillet qui n'a pas pu se monter, mais je crois qu'au mois de septembre, elle est reprogrammée sur Savigny-le-Temple. On va suivre ça avec intérêt. Je trouvais déjà l'initiative intéressante à l'époque. Ça n'a pas pu se faire. Si ça se fait sous d'autres formes, tant mieux. Là-dessus, je n'ai pas de sujet particulier. Et bien sûr, vous serez tenus informés. Ce n'est pas notre initiative, donc on ira avec grand plaisir assister à cette réunion, mais on pourra faire un retour en Conseil municipal de ce qui se passe à ce niveau-là, sans problème.

Christophe BOSQUILLON : Si je comprends bien ce que vous dites : il s'agit de professionnels de santé qui commencent à s'organiser pour faire des projets ?

M. LE MAIRE : Oui, pour se monter en communauté, en réseau, ce qui n'était pas le cas à l'époque, mais tant mieux.

Jacques HEESTERMANS : D'autres questions ? On va procéder au vote.
Des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

INFORMATION

Jacques HEESTERMANS : Le dernier dossier concerne le renouvellement du plan de formation.

M. LE MAIRE : C'est un point d'information.

Jacques HEESTERMANS : Oui.

M. LE MAIRE : Je le précise. Il n'y aura pas de vote.

Jacques HEESTERMANS : Le plan de formation pour la collectivité est renouvelé pour

3 ans, donc 2022-2024. Ce plan a été conduit en fonction des demandes des services et des agents également. Quand on fait l'entretien annuel, on demande aux agents quelles formations ils souhaiteraient avoir dans l'année, ça nous permet de faire après le plan de formation.

Les axes sur les 3 ans à venir portent sur :

- Le management (positionnement du responsable et la communication...)
- Le développement durable
- La qualité du service rendu (formations diverses sur les domaines de compétence de chaque service...)
- La modernisation des outils (formations informatiques...)
- L'hygiène et la sécurité (gestes et postures, notamment)
- Les acquisitions des savoirs de base (à la demande des agents)
- Les formations facultatives (préparations aux concours...)

Je ne vais pas vous détailler l'ensemble du plan de formation. Je voudrais que l'on passe à la page 3. Ce qui est intéressant de voir, c'est les journées de formation que l'on a eu les 3 dernières années. En 2019, on avait eu 295 jours de formation. En 2020, on a commencé à avoir l'effet Covid. On est descendus à 121. L'année dernière, en 2021, on est arrivés à 143 quand même. On a réussi pendant ces 2 années Covid à faire les formations obligatoires que les agents doivent faire notamment quand on les stagiairise. Il y a une formation d'intégration. On a des formations obligatoires notamment sur les qualifications électriques, tout ce qu'il y a à voir. La police municipale également. Ces formations obligatoires ont bien réussi à être faites quand même. Les autres, on n'a pas pu les faire. On espère pour l'année 2022 retomber dans un système normal. Et on est remontés dans les budgets pour la formation au même niveau que les années précédentes.

Est-ce que vous avez des questions sur la formation ?

Bruno COTTALORDA : Une petite remarque, mais vous venez de le dire, périodes creuses en 2020 et 2021 dues à la crise sanitaire. On a un peu regardé : les dépenses divisées par 2 quasiment dans ces 2 années, le nombre d'agents fonctionnaires titulaires divisé 2, même 2,5 je crois et surtout quasiment aucune formation durant ces 2 ans pour les agents contractuels. Donc comme vous, on espère qu'on va pouvoir reprendre un vrai rythme, parce que c'est important de pouvoir avoir ces formations pour les agents et ensuite pour les Cessonais qui seront accueillis par ses agents. J'avais juste une petite remarque à faire notamment par rapport à la page 8 du plan de formation. Au niveau professionnalisation du métier, il y a une formation qui nous semble très intéressante, c'est les violences intrafamiliales. A priori, ça concerne les personnels du service social et de l'éducation. Je n'ai pas l'impression que ça concerne les Atsem, les assistantes maternelles... Ça n'apparaît pas dans le tableau. Si ce n'est pas le cas, c'est dommage, parce que c'est vrai qu'elles sont souvent en contact avec les familles et pourraient aider dans ces situations.

On en avait discuté avec vous, Monsieur le maire, quand on s'était rencontrés pour parler du CCAS, il nous paraît important de renforcer les formations dans le domaine du social pour tous les agents qui sont en contact avec le public que ce soit sur cette thématique des violences intrafamiliales, mais il y en a d'autres aussi qui sont extrêmement importantes, surtout à l'heure actuelle avec la précarisation de beaucoup de familles. C'est une chose sur laquelle on aimerait que l'accent soit mis dans le futur sur le plan de formation si les agents le souhaitent, bien sûr.

Jacques HEESTERMANS : Concernant ces violences intrafamiliales, c'est social et éducation et l'éducation englobe l'ensemble des agents. Ça va des Atsem jusqu'aux éducateurs.

Bruno COTTALORDA : D'accord, vu que c'était précisé en dessous, mais pas sur cette ligne, j'ai eu un doute et tant mieux...

Jacques HEESTERMANS : C'est tout le service éducation qui est concerné.
D'autres questions ? C'était une information. J'en ai terminé, Monsieur le maire.

QUESTIONS ORALES ET FACEBOOK

M. LE MAIRE : Merci, M. HEESTERMANS. Il y avait 3 questions orales qui nous sont parvenues. M. FAVRE pour la première.

Julien FAVRE : Merci. Monsieur le maire, comme nous vous l'avions déjà indiqué nous pensons qu'il serait souhaitable de demander à Transdev une refonte du réseau de bus sur notre commune. Le projet du T Zen est désormais bien avancé. Il semblerait donc qu'il est temps de revenir sur cette question. L'objectif est d'améliorer la desserte des équipements de Cesson et de faciliter la jonction avec le T Zen qui ne dessert pas vraiment notre commune.

Avez-vous d'ores et déjà entamé des démarches en ce sens ? Acceptez-vous d'organiser une discussion au prochain Conseil sur les demandes que nous devons formuler ? Merci.

M. LE MAIRE : Déjà peut-être situer où sont les compétences, parce que c'est Transdev qui gère le réseau, mais ce n'est pas eux qui décident des lignes et des améliorations de lignes. Ils peuvent être force de proposition, mais c'est Île-de-France Mobilités, donc la région, qui a la compétence en Île-de-France. Et sur l'agglomération, c'est Grand Paris Sud à qui on a délégué cette compétence.

Il est évident que quand le T Zen sera en fonctionnement, il aura fallu au préalable regarder déjà les lignes qui seront en doublon avec le T Zen et comme le T Zen sera une épine dorsale de la mobilité sur notre territoire, il faudra que certaines lignes soient en rabattement sur ce T Zen comme nos lignes de bus sont aujourd'hui en rabattement sur les gares. Il faudra que ces lignes de bus soient en rabattement sur le T Zen et bien évidemment pour irriguer les équipements et pas seulement de Cesson, mais de l'ensemble des villes desservies par ce T Zen. Et puis, pallier aussi dans les autres communes à celles qui ne sont pas desservies par le T Zen, parce qu'il y en a aussi certaines où le T Zen ne passe pas du tout. Je pense à Nandy, Combs-la-Ville, Moissy... Elles ne sont pas du tout desservies par le T Zen 2. Le calendrier du T Zen 2 prévoit une mise en service en 2027. C'est dans 5 ans. Il est peut-être un peu tôt pour se plonger sur ce sujet qui ne concerne pas seulement Cesson, puisqu'à Cesson nous avons aussi des lignes de bus qui desservent d'autres communes, je pense notamment à Vert-Saint-Denis et Savigny-le-Temple pour ne citer que ces deux-là, puisqu'il y a des lignes qui vont un peu plus loin. C'est effectivement une réflexion, mais qui doit être menée au niveau de l'agglomération. Ça n'empêchera pas la commune de Cesson de faire des propositions, comme vous l'avez si bien dit, pour ces équipements, parce qu'il est essentiel que nos équipements, qu'ils soient communaux ou intercommunaux, soient desservis comme il faut par les lignes de transports avec cette idée d'épine dorsale du T Zen 2. Donc ce que je vous proposerai dans quelque temps – parce qu'à mon sens, c'est un peu tôt – c'est de monter aussi un groupe de travail et auquel vous serez associés, pour plancher sur les dessertes comme on les imagine sur notre ville. Ça se fera non pas coût constant, puisque dans la délégation qui est la DSP n°19 qui est associée au territoire de Sénart, Transdev a l'attitude de modifier son offre à la hausse, bien sûr – non pas à la hausse de tarifs, mais à la hausse d'offre de bus – à hauteur de 20 %. C'est dans le contrat, mais le contrat s'arrête en 2026, juste avant

l'ouverture du T Zen. Tout ça doit être calé en amont. Ce que je vous propose, c'est qu'on se revoie peut-être quand les travaux démarreront à Cesson. Ce serait le bon moment peut-être de commencer à y réfléchir. Discussion au prochain Conseil municipal, ça me paraît un peu tôt. Mais je le répète, groupe de travail, vous y serez parfaitement associés, sans problème.

Xaviera MARCHETTI : Au Conseil du 16 mars 2022, nous avons attiré votre attention sur la situation des riverains du terrain de Saint-Leu sur lequel la mairie entrepose des déchets. Nous avons à nouveau été contactés par les habitants qui subissent toujours des nuisances sous leurs fenêtres. Nous vous demandons de mettre fin au plus vite à cette situation. Contrairement à ce que vous aviez annoncé, le problème n'a pas été réglé. Que comptez-vous faire pour que cesse cette situation ?

M. LE MAIRE : Cette situation a cessé depuis vendredi. Il y avait eu effectivement une malencontreuse benne qui avait été remise en attendant son transfert ailleurs sur ce terrain. Le riverain impacté s'en était ému sur les réseaux sociaux et plutôt que de nous avertir, bien évidemment. Mais on a aussi cette faculté de regarder ce qui se passe sur les réseaux sociaux, donc aussitôt j'ai demandé aux services techniques de régler ça rapidement. J'ai fait aussi un rappel aux services techniques que je ne voulais plus d'entreposage sur ce terrain et bien sûr qu'à l'avenir, nous serons plus vigilants afin que cela ne se reproduise plus.

Lydia LABERTRANDIE : La dégradation de la situation sociale en raison de l'emballement de l'inflation place les habitants les plus défavorisés de notre commune dans une situation très difficile. Nombre de nos concitoyens ont de plus en plus de mal chaque mois à boucler leur budget. Il ne suffit pas d'attendre que les personnes en difficulté se manifestent auprès du CCAS ou adressées par la maison des solidarités. Il est souvent nécessaire de mener une politique proactive. Il faut par exemple aller au-devant de la population, développer l'information, adapter les politiques de la ville à l'urgence sociale et former le personnel municipal à ces missions. L'existence du centre social de la MLC ne dégage pas la commune de ses responsabilités en la matière. Quelles sont les mesures que la municipalité envisage pour répondre à cette situation ? Merci.

M. LE MAIRE : Effectivement, le centre social de la MLC ne nous dégage pas de nos responsabilités sociales, parce que nous ce n'est pas son but. Je le répète à chaque fois. Le centre social n'a pas ces missions-là. Ce n'est pas les missions qu'ils se sont fixées. Il a plutôt des missions de recréer ou créer du lien social sur les quartiers des deux communes.

Comme vous le savez peut-être ou pas, les CAF de Seine-et-Marne et celle de l'Essonne souhaitent rebâtir des contrats avec les communes, et, en l'occurrence elles souhaitent le faire au niveau intercommunal, ce qu'on appelle les CTG, le contrat territorial global. Lié à ce contrat territorial global, il y aura un diagnostic social de fait. Mais en parallèle – il y a un cahier des charges qui est en cours de rédaction – nous allons nous associer avec des gens dont c'est le métier pour faire aussi ce bilan social de la ville de Cesson parce que nous estimons qu'un œil extérieur est toujours intéressant dans ce type de démarche et puis, un bilan social nous permettra bien évidemment avec un avis extérieur de voir où sont nos forces, nos faiblesses et de pouvoir y pallier dans les années à venir.

Et avec le nouveau CTG, on ne perd pas de financement, mais on en a certains à aller chercher. On n'hésitera pas dans ce domaine-là aussi à aller chercher de nouveaux financements.

Nous en avons fini avec les questions orales. Le public est présent, je lui donne la parole.

Intervenant 1 : (INAUDIBLE) ... Rempli de cartons. La moindre étincelle, la moindre mégot de cigarette, on crame tous dans la baraque. Ça fait 2 ans que ça dure. Parce que nous sommes peut-être les seuls à habiter au 34 et on dit : « On s'en bat les couilles, c'est dégueu. C'est des campagnards, on s'en fout. » Je commence à 4h du matin, je suis fatigué de tout ça. Ma femme est fonctionnaire également. On en a ras-le-cul de vivre dans cette situation. Je ne vais pas aller plus loin dans toutes les conneries que l'urbanisme a faites aussi également. Je ne vais pas aller plus loin dans le débat ! Il n'a pas que ça ! Ça a assez duré. Vous ne voulez pas comprendre. On ira au plus haut, quitte à aller au ministère de l'Environnement. On va y aller, ce n'est pas grave, Monsieur le maire. Vous ne comprenez pas. Soit c'est vous qui donnez des instructions dans ce sens-là de dire : « On s'en fout, c'est la famille Untel, on s'en bat les couilles. » Ou soit, vous n'êtes pas écouté. Parce que le cas écheant, si vous donnez des instructions dans le sens de dire : « Il faut arrêter toutes les conneries », le service technique en l'occurrence, et qu'ils ne vous écoutent pas, c'est qu'il y a un problème d'autorité, Monsieur le maire. Et vous êtes aussi là pour garantir la sécurité de vos citoyens, chose que vous ne faites pas depuis 2 ans, Monsieur le maire ! Je suis fatigué. On est éreintés, épuisés. Et notre dossier, vous le connaissez par cœur. La déchetterie, la construction qui était à côté... Vous êtes au courant de toute notre situation.

M. LE MAIRE : Vous mélangez les sujets.

Intervenant 1 : Justement, je rebondis simplement sur la déchetterie.

M. LE MAIRE : Le reste...

Intervenant 1 : Le reste, c'est pareil. Ce n'est plus possible. Et quand votre collègue que j'ai eu au téléphone : « Comprenez-nous, par souci d'économie, on n'a pas d'autres choix que de stocker toute la merde à côté de chez vous, parce que ça nous coûte trop cher d'aller à Réau... »

Monsieur le maire, je n'invente pas ! Je n'ai pas de casseroles au cul, je n'ai pas de casier judiciaire. On est de bons citoyens, avec mon épouse.

M. LE MAIRE : On n'en doute pas, monsieur.

Intervenant 1 : On est éreintés, fatigués, Monsieur le maire. Vous vous rendez compte ? Vous avez vu les photos ? Même l'association environnementale vous a mis en copie du dossier. Vous avez vu les photos ? Il y a de la merde partout. Il y a des rats crevés dans le plancher. Vous vous êtes engagés en plus, à l'association environnementale, en disant : « Effectivement, nous allons faire le nécessaire. » Certes, vous l'avez fait. Une semaine après, rebelote. Je ne sais pas qui est l'opposition de quoi... On peut faire passer les photos. Il n'y a pas de soucis. Vous nous prenez vraiment pour des abrutis ! Le problème, c'est qu'on est isolés, on est tout seuls. C'est bien dommage. On franchit le portail, c'est de la merde ! On a la boule au ventre. On n'ose même plus rentrer chez nous tellement c'est de la merde. Tout est dégueulasse de partout. 190 000 voire 230 000 € et j'ai foutu encore 20 000 € de travaux encore aujourd'hui. On ne peut plus revendre la baraque ! Par rapport aux 2 chantiers, aussi bien la déchetterie que ce que j'ai dit tout à l'heure, on ne peut même plus vendre la maison aujourd'hui. On ne peut même plus vendre cette putain de maison !

M. LE MAIRE : C'est pour ça que je répète que je ne peux pas vous en dire plus que ce que j'ai dit tout à l'heure.

Intervenant 1 : Vous dormez très bien, tous. Tout le monde dort très bien ici ! Nous, on dort mal depuis plus de 2 ans. 2 ans que ça dur ! Je vous laisse terminer.

M. LE MAIRE : Je le répète que cette situation ne se reproduira plus et j'y veillerai personnellement.

Intervenant 1 : L'hydrocarbure qui se déverse dans le terrain. Vous avez vu les photos ? Des tonnes de feuilles, 30 m de longueur sur 3 m de hauteur de feuilles. Ça pue la merde ! On ne peut même plus aérer chez nous. On vit calfeutrés chez nous. Sur ce, bonne soirée à tous. Merci.

M. LE MAIRE : Est-ce que d'autres personnes dans le public souhaitent prendre la parole ?

Intervenant 2 : Je ne vais pas parler des crapauds ce soir. Je vais parler de l'élagage un peu partout dans Cesson, des coupes d'arbres tout autour du parc urbain. Je voudrais vous rappeler que c'est encore la période de nidification jusqu'au 30 juillet. Je ne sais pas qui prend les décisions de ces coupes d'arbres, il y a bien quelqu'un à la mairie, je pense... Est-ce qu'on ne peut pas prévoir de faire ces coupes-là à d'autres moments de l'année ? C'est-à-dire entre novembre et mars ? En plus, on a constaté que certaines rues que j'ai notées, la place Verneau, rue Charles Monier, place Firmin Mercier et Henri Geoffroy, ces coupes d'arbres enlèvent de l'ombre. C'est-à-dire de l'ombre, tout le monde en a besoin. On nous parle de biologie, de la biodiversité, mais là avec les coupes qu'il y a en ce moment, la sécheresse, la chaleur, la canicule... Je ne comprends pas pourquoi il y a ces coupes d'arbres. Est-ce que vous pouvez répondre ? Merci.

François REALINI : Je vais vous répondre sur l'avenue Charles Monier, la place Verneau... C'est ce qu'on appelle, et on le met à chaque fois dans le Cesson Infos, parce que les gens s'en étonnent toujours. Il y a un petit peu moins d'ombre, mais c'est une coupe au vert. Quand on taille, on taille quand l'arbre est bien feuillu, parce qu'on taille les branches de l'année. Si on le fait plus tard, au printemps ou en automne, on taille les branches de l'année précédente. Et là, on abîme l'arbre. Alors que là, l'arbre n'est absolument pas abîmé. Ça s'appelle la coupe au vert. Regardez sur Internet, renseignez-vous. Vous verrez que c'est tout à fait quelque chose de positif.

Intervenant 2 : Mais il y a des oiseaux qui nichent encore.

François REALINI : D'accord, mais on ne coupe pas non plus 1,50 m. On élague légèrement les arbres. On ne va pas aller dénicher les nids. Les nids, en général, ils sont à l'intérieur. Concernant les arbres à Cesson-la-Forêt, je n'ai pas de réponses à vous donner, parce que l'entreprise intervient. Je vous dirai plutôt des bêtises là. On peut vous donner des renseignements par la suite.

M. LE MAIRE : D'autres interventions ?

Intervenant 3 : Bonjour. J'ai une question importante pour moi et qui me permettra en même temps de porter peut-être un peu votre voix auprès des habitants du quartier d'où je viens, qui est la Plaine du Moulin à Vent. Je suis habitant dans le quartier de la Plaine du Moulin à Vent depuis 2014. Je voulais savoir si vous pouviez me résumer

assez simplement quel est le futur en termes de développement du quartier, parce qu'il y a beaucoup de maisons et très peu de choses à part des maisons dans le quartier. Je voulais savoir s'il y avait des choses qui étaient prévues en termes d'aménagement et notamment pour les enfants, en termes de développement, de commerces ou d'accès plus facile à d'autres commerces... Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Oui, pour les enfants, on prévoit des jeux qui vont être positionnés dans le secteur. Le commerce, c'est toujours la grande question. On avait des emplacements on peut dire « réservés » pour que des commerçants intéressés puissent s'installer. On a reçu une fois une personne qui voulait monter une épicerie, on ne l'a jamais revue. On était ouvert à installer des commerces de proximité. C'est pour ça que quand on a eu l'opportunité de monter le conteneur à légumes, on l'a fait. C'est une offre qui rencontre son public. Je pense que des commerces de proximité ont du mal à s'installer, puisque vous l'aurez sûrement remarqué, mais le carrefour à feux qui devrait permettre un accès plus facile au petit centre commercial qui est en face du Grand Frais, je l'espère, sera fonctionnel fin d'année... Ça va faciliter l'accès à ce centre commercial. Paradoxalement, ça ne facilitera pas l'implantation de gens qui auraient été susceptibles d'être intéressés par une implantation de commerces un peu plus excentrée par rapport à la RD307. Vous avez sûrement remarqué aussi que notre quartier – et c'était prévu depuis le début de l'aménagement – jouxte celui de la Zac du Balory, de Vert-Saint-Denis, où l'EPA a fait un aménagement de loisirs, même s'il y a aussi des jeux et des choses comme ça qui sont proches de ce secteur de la Plaine du Moulin à Vent. Voilà ce qui est aujourd'hui prévu pour ce quartier.

D'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vais pouvoir clore ce Conseil municipal en vous souhaitant à toutes et tous de bonnes vacances. À bientôt.